

## DELIBERATION n° 035/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du référent Téléalarme

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner le nouveau référent de la Commune de Domarin au Service Téléalarme de Bourgoin-Jallieu.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne

- Titulaire : Anne GARNIER
- Suppléant : Elisabeth ROZIER



Le Maire,  
Lionel MILLARDET,

Transmise en Sous-Préfecture le 18 mai 2026